



Procès-verbal
Le vendredi, 9 juin 2000 - n° 120

10 heures

Président : M. Jean-Pierre Charbonneau

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 10 h 03.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. Mulcair (Chomedey) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 193 Loi concernant la procédure de sélection des personnes nommées par l'Assemblée nationale et modifiant la Loi sur l'Assemblée nationale.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 88 en annexe)

Pour: **32** Contre: **0** Abstention: **56**

M. le Président communique et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 235 Loi concernant la Ville de Sainte-Thérèse. — Le projet de loi peut être présenté à l'Assemblée et peut être adopté avant le 23 juin 2000, sous réserve de l'article 22 du Règlement.
(Dépôt n° 1193-20000609)

9 juin 2000

M. Kieffer (Groulx) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 235, Loi concernant la Ville de Sainte-Thérèse.

La motion est adoptée.

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, le projet de loi d'intérêt privé n° 235 est renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et la ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole sera membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

M. le Président communique et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 225 Loi concernant l'annexion d'un territoire à celui de la Ville de Lachute. — Le projet de loi peut être présenté à l'Assemblée et peut être adopté avant le 23 juin 2000, sous réserve de l'article 22 du Règlement.

(Dépôt n° 1194-20000609)

M. Kieffer (Groulx) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 225, Loi concernant l'annexion d'un territoire à celui de la Ville de Lachute.

La motion est adoptée.

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, le projet de loi d'intérêt privé n° 225 est renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et la ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole sera membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

Dépôts de documents

Mme Lemieux, ministre d'État au Travail et à l'Emploi, dépose :

Le rapport quinquennal sur la mise en œuvre 1995-2000 de la *Loi favorisant le développement de la main-d'œuvre*.

(Dépôt n° 1195-20000609)

9 juin 2000

M. Trudel, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, dépose :

Le rapport annuel de la Société de financement agricole, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2000.

(Dépôt n° 1196-20000609)

M. le Président dépose :

Le document intitulé « Orientations stratégiques 2000-2003 » du Vérificateur général du Québec.

(Dépôt n° 1197-20000609)

Le rapport d'activité de l'Assemblée nationale, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2000.

(Dépôt n° 1198-20000609)

Dépôts de pétitions

M. Williams (Nelligan) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 598 citoyens et citoyennes de la région de Montréal, concernant les taxes sur l'essence.

(Dépôt n° 1199-20000609)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 62 et 63 du Règlement, M. Bordeleau (Acadie) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 3 748 citoyens et citoyennes du Québec, concernant les services de transport adapté de la STCUM.

(Dépôt n° 1200-20000609)

9 juin 2000

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Leblanc (Beauce-Sud) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 770 citoyens et citoyennes de Beauce-Sud, concernant le régime d'assurance médicaments.

(Dépôt n° 1201-20000609)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 112, Loi sur la sécurité incendie, et du projet de loi n° 115, Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives relativement à la publicité foncière;
- la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 123, Loi modifiant la Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments et d'autres dispositions législatives et abrogeant la Loi sur les produits laitiers et leurs succédanés, et du projet de loi n° 120, Loi modifiant la Loi sur la protection sanitaire des animaux et d'autres dispositions législatives et abrogeant la Loi sur les abeilles;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 126, Loi sur les coopératives de services financiers, et du projet de loi n° 131, Loi modifiant les régimes de retraite des secteurs public et parapublic.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. le Président entend quelques remarques concernant le droit de toute personne d'adresser une pétition à l'Assemblée par l'intermédiaire d'un député puis il prend la question en délibéré.

9 juin 2000

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de Mme Harel, ministre des Affaires municipales et de la Métropole, proposant que le principe du projet de loi n° 134, Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal, soit maintenant adopté.

À la fin de son intervention, M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce) propose la motion de report suivante :

QUE la motion en discussion soit modifiée en retranchant le mot «maintenant» et en ajoutant, à la fin, les mots «dans six mois».

Après une suspension de la séance au cours de laquelle il a réuni les leaders parlementaires, M. Brouillet, vice-président, répartit ainsi le temps de parole pour la durée du débat restreint sur cette motion de report : cinq minutes sont allouées au député indépendant; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste de la période consacrée à ce débat; dans ce cadre, le temps non utilisé par l'un des groupes s'ajoutera à celui de l'autre tandis que le temps non utilisé par le député indépendant pourra être redistribué entre les groupes parlementaires et les interventions ne seront soumises à aucune limite.

L'Assemblée entreprend le débat sur la motion de report de M. Copeman.

À 13 heures, M. Brouillet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 04.

9 juin 2000

Adoption du principe

L'Assemblée poursuit le débat restreint sur la motion de report de M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce).

Le débat terminé, la motion de report est rejetée sur division.

Le débat est terminé sur la motion de Mme Harel, ministre des Affaires municipales et de la Métropole.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 134 est adopté.

Sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 134 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de Mme Harel, ministre des Affaires municipales et de la Métropole, proposant que le principe du projet de loi n° 124, Loi modifiant la Loi sur l'organisation territoriale municipale et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

À 17 h 59, M. Pinard, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

La séance reprend à 20 h 06.

Adoption du principe

9 juin 2000

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de Mme Harel, ministre des Affaires municipales et de la Métropole, proposant que le principe du projet de loi n° 124, Loi modifiant la Loi sur l'organisation territoriale municipale et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, le débat est ajourné.

À 21 h 30, sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, l'Assemblée s'ajourne au mardi 13 juin 2000, à 10 heures.

Le président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU

9 juin 2000

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Mulcair (Chomedey) proposant que l'Assemblée soit saisie du projet de loi n° 193, Loi concernant la procédure de sélection des personnes nommées par l'Assemblée nationale et modifiant la Loi sur l'Assemblée nationale :

(Vote n° 88)

POUR - 32

Benoit	Dupuis	Lafrenière	Mulcair
Bergman	Gagnon-Tremblay	Lamoureux	Ouimet
Bordeleau	Gautrin	Laporte	Paradis
Brodeur	Gauvin	Leblanc	Poulin
Chagnon	Gobé	Maciocia	Sirros
Cholette	Houda-Pepin	MacMillan	Tranchemontagne
Copeman	Jérôme-Forget	Marsan	Vallières
Cusano	Kelley	Middlemiss	Williams

ABSTENTION - 56

Arseneau	Boulianne	Geoffrion	Morin
Barbeau	Brassard	Harel	Papineau
Baril	Caron	Jolivet	Paquin
<i>(Berthier)</i>	Charest	Julien	Paré
Beaudoin	<i>(Rimouski)</i>	Jutras	Pelletier
Beaulne	Cliche	Labbé	<i>(Abitibi-Est)</i>
Beaumier	Côté	Lachance	Perreault
Bégin	<i>(La Peltrie)</i>	Landry	Rioux
Bergeron	Cousineau	Laprise	Robert
Bertrand	Désilets	Legault	Signori
<i>(Portneuf)</i>	Dionne-Marsolais	Léger	Simard
Bertrand	Doyer	Lelièvre	<i>(Montmorency)</i>
<i>(Charlevoix)</i>	Duguay	Lemieux	St-André
Blanchet	Facal	Léonard	Trudel
Boucher	Gagnon	Létourneau	Vermette
Boulerice	Gendron	Ménard	